

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 6

N° 313

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 313

présenté par

M. Chanteguet, rapporteur au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

ARTICLE 6

À l'alinéa 15, supprimer les mots :

« , y compris les dommages sanitaires et environnementaux, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.